

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision: 24.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML
- · Code du produit: 369056
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI B.V.

Wolfraamweg 2

NL-8471 XC Wolvega

Pays-Bas

Tel: +31 (0)561 694400 *Fax:* +31 (0)561 694411

e-mail info@nl.motipdupli.com

- · Service chargé des renseignements: Department Product Safety
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)561-694400 (09:00h - 17:00h)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319 Prov STOT SE 3 H336 Peut

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision: 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

butane-1-ol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régional.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	20-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane	5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	5-<10%
		(suite page 3)

F

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision : 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

		e de la page
EINECS: 203-448-7	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Trit. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-<10%
EINECS: 200-857-2	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	2,5-<5%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butane-1-ol Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	<2,5%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<2,5%
	nitrate de cellulose (b) Flam. Sol. 1, H228	<2,5%
EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène Tlam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	<2,5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 4)

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision : 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

(suite de la page 3)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

 \cdot 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présent	ant des valeurs-seuil (à surveiller par	poste de travail:
----------------------	-------------------------	------------------	-------------------

67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 5)

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision : 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

700		(suite de la pa
108-6	5-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VME	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
106-9	7-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))	
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
141-7	8-6 acétate d'éthyle	
VME	Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm	
123-8	6-4 acétate de n-butyle	
VME	Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm	
	Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm	
71-36	-3 butane-1-ol	
VME	Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm	
78-93	-3 butanone	
VME	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm	
	Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
1330-	20-7 xylène	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm	
	Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm	
	risque de pénétration percutanée	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

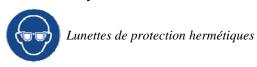
Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision: 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques e	et chimiques	
9.1 Informations sur les propriétés physiques	et chimiques essentielles	
Indications générales	•	
Aspect:		
Forme:	Aérosol	
Couleur:	Divers, selon l'encrage	
Odeur:	De type solvanté	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH:	Non déterminé.	
Changement d'état		
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébull	lition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
Point d'éclair	<0 °C	
	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.	
Température d'inflammation:	240 °C	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélange explosifs vapeur-air peuvent se former.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	2,6 Vol %	
Supérieure:	26,2 Vol %	
Pression de vapeur à 20 °C:	4.000 hPa	
Densité à 20 °C:	$0,77 \text{ g/cm}^3$	
Densité relative	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non déterminé.	
Taux d'évaporation:	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Pas ou peu miscible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non déterminé.	
Cinématique:	Non déterminé.	
Teneur en solvants:		
Solvants organiques:	94,1 %	
EU-VOC:	727,7 g/l	
EU-VOC in %:	95,05 %	
VOC (CE)	 	
	720,7 g/l 94,14 %	

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision: 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

(suite de la page 6)

· Teneur en substances solides: 6.7 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
67-64-1 acé	67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>15.800 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/l (rat)	
108-65-6 ac	étate de 2-n	néthoxy-1-méthyléthyle	
Oral	LD50	8.530 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>10.000 mg/m3 (rat)	
123-86-4 ac	étate de n-l	putyle	
Oral	LD50	10.800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>17.600 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,85 mg/l (rat)	
71-36-3 but	ane-1-ol		
Oral	LD50	2.292 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	3.430 mg/kg (lapin)	
78-93-3 but	anone		
Oral	LD50	>2.193 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	34 mg/m3 (rat)	
1330-20-7 x	cylène	•	
Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	29.000 mg/m3 (rat)	
· Effet prima	ire d'irritati	ion:	

- **L**JJet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision : 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

(suite de la page 7)

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· 12.1 Toxicite	é
· Toxicité aqu	atique:
67-64-1 acét	one
LC50/96h	8.300 mg/l (fish)
EC50/96h	7.200 mg/l (algae)
LC50 / 48 h	8.450 mg/l (crustacean (water flea))
115-10-6 oxy	yde de diméthyle
EC50 / 96 h	155 mg/l (algae)
LC50 / 48 h	>4.000 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	>4.000 mg/l (fish)
108-65-6 ace	étate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
EC50 / 48 h	>500 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)
123-86-4 ace	étate de n-butyle
LC50 / 96 h	81 mg/l (fish)
71-36-3 buta	ine-1-ol
LC50 / 96 h	1.376 mg/l (fish)
78-93-3 buta	inone
LC50 / 48 h	308 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 72 h	1.972 mg/l (Pseudokirchneriella Subcapitata)
LC50 / 96 h	2.990 mg/l (fish)
1330-20-7 xy	ylène
EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	13,5 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision: 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

(suite de la page 8)

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 04 emballages métalliques

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE I	14: Inf	^c ormations r	elatives au	transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1950 AÉROSOLS · IMDG **AEROSOLS**

 \cdot IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz.

· Étiquette

· IMDG, IATA



2.1 · Class · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Indice Kemler:

· No EMS: F-D.S-U

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:

Category C, Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 · Segregation Code

litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from"

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision: 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

	(suite de la page
	class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'anne de la convention Marpol et au recueil IBC	xe II Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
Limited quantities (LQ)	IL
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0
· · · · · · · · · · · · · · · · ·	Not permitted as Excepted Quantity
	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 \cdot 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tableau des maladies professionnelles n°4 bis

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2018 Numéro de version 39 Révision: 24.11.2017

Nom du produit: COLORMATIC 1K AÉROSOL POUR TAPIS DE SOL NOIR 400 ML

(suite de la page 10)

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: R&D legislation and regulatory advisor
- · Contact: Mr. K. Smedeman
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent. Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables - Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

F